

Le Matin, journal collaborationniste du 1er juin 1942 annonce l'obligation pour les Juifs de porter l'étoile jaune à partir du 7 juin.

Journaux

tières premières et des moyens de transport. Il faut aussi éviter que la persistance d'une activité ralentie ne fasse perdre aux ouvriers et à leurs cadres leurs qualités traditionnelles. Il faut enfin procéder à une meilleure distribution de la main-d'œuvre entre les diverses branches d'activité.

L'agriculture notamment a des besoins pressants qu'il est nécessaire de satisfaire pour assurer la subsistance du pays. Parallèlement aux mesures que le gouvernement va prendre incessamment pour réaliser cette politique, des dispositions seront prises pour accroître le taux des salaires. D'autre part, à toute augmentation de la durée actuelle du travail, correspondra automatiquement un accroissement des rémunérations.

(Suite page 3 - Col. 1)

A partir du 4 juin faites renouveler vos cartes de tabac

(De notre agence de Vichy)

Il va être procédé, à partir du 4 juin, au renouvellement des cartes de tabac en échange du coupon N° 9 de juin.

Ces formalités, qui n'intéressent pas les cartes de prisonniers, devront être terminées le 10 juillet.

SOVIÉTIQUES
CANONS
OU CAPTURÉS
maintenant terminée

Les Juifs devront porter l'étoile jaune A PARTIR DU 7 JUIN

Sur le côté gauche
de la poitrine
et dès l'âge
de six ans révolus



Le Journal officiel contenant les ordonnances du *Militärbefehlshaber in Frankreich* publie l'ordonnance ci-après :

En vertu des pleins pouvoirs qui m'ont été conférés par le Führer und Oberster Befehlshaber der Wehrmacht, j'ordonne ce qui suit :

1. — Signe distinctif pour les Juifs

1° Il est interdit aux Juifs, dès l'âge de six ans révolus, de paraître en public sans porter l'étoile juive.

2° L'étoile juive est une étoile à six pointes ayant les dimensions de la paume d'une main et les contours noirs. Elle est en tissu jaune et porte en caractère noir l'inscription « Juif ». Elle devra être portée bien visiblement sur le côté gauche de la poitrine, solidement cousue sur le vêtement.

2. — Dispositions pénales

Les infractions à la présente ordonnance seront punies d'emprisonnement et d'amende ou d'une de ces peines. Des mesures de police, telles que l'internement dans un camp de Juifs, pourront s'ajouter ou être substituées à ces peines.

3. — Entrée en vigueur

La présente ordonnance entrera en vigueur le 7 juin 1942.

Der *Militärbefehlshaber*
in Frankreich.

(Lire en 3^e page les modalités de la distribution de l'insigne juif.)

AVIS

Les Juifs soumis à l'obligation de porter un signe distinctif en vertu de la 8^e ordonnance du 29 mai 1942 sur les mesures prises contre les Juifs, devront se présenter au commissariat de police ou à la sous-préfecture de leur domicile pour y recevoir les insignes en forme d'étoile prévus au paragraphe premier de ladite ordonnance. Chaque Juif recevra trois insignes et devra donner en échange un point de sa carte de textile.

Le chef supérieur de la police et des S. S. dépendant du *Militärbefehlshaber* en France

GRAVES PERTES BRITANNIQUES EN MARMARIQUE

Les bombardiers italiens
pilonnent Malte

ROME, 31 mai. — Le Grand Quartier Général des forces armées italiennes communique :

En Marmarique, les combats sont poursuivis avec de nouvelles et graves pertes infligées à l'ennemi. Parmi les prisonniers dont le nombre dépasse deux mille, figurent l'amiral d'escadre Sir Cowan et un commandant de brigade.

Ont été en outre détruits ou capturés : 345 chars armés, 21 autos blindées, 53 canons et plus de deux cents véhicules automobiles.

L'aviation a répété ses attaques contre les colonnes ennemies, atteignant et incendiant un grand nombre de véhicules.

La place de Tobrouk a été violemment bombardée par de puissantes formations.

Au cours d'engagements contre des chasseurs italiens et allemands l'aviation anglaise a perdu 16 appareils. Deux autres ont été obligés d'atterrir respectivement dans les environs de Bengazi et d'Alexandrie. Leurs équipages ont été faits prisonniers.

Trois de nos avions ne sont pas rentrés à leur base.

(Suite page 3 - Col. 2)

La stupidité des taxes crée le marché noir

Une déclaration au « Matin » du président
du syndicat des mandataires en fruits et légumes